



# La santé : une nécessaire stratégie nationale de santé sexuelle et de la reproduction

**Zeina Mansour**  
Présidente de  
la Commission  
Prévention, éducation  
et promotion de la  
santé, Haut Conseil  
de la santé publique

**U**ne stratégie nationale de santé sexuelle est d'autant plus efficace qu'elle veille à impacter de manière simultanée l'environnement physique (accès à l'offre et aux services), l'environnement socioculturel (respect, discrimination...) et les comportements individuels, en s'attachant à prendre en compte les inégalités sociales de santé.

L'étendue du champ de la saisine adressée par le directeur général de la Santé au Haut Conseil de la santé publique portant sur la santé sexuelle aura nécessité quinze mois de travaux partagés par 14 personnes qualifiées, la consultation de 174 publications et l'audition de 40 experts et personnalités. Le rapport produit, en mai 2016, n'a pas la prétention d'être exhaustif; la mission était de faire les constats les plus précis, de rassembler des objectifs disséminés dans différents plans de santé publique, afin de proposer une stratégie nationale de santé sexuelle et de la reproduction s'inscrivant dans la notion de parcours de santé. Il s'agit donc d'améliorer la prise en charge globale de la personne.

Ce numéro d'*adsp* met en lumière des programmes, des dispositifs ou des témoignages. Il révèle l'étendue du champ de la santé sexuelle : les troubles sexuels, la consultation médicale, l'offre de services, l'information (dont Internet), l'éducation à la santé sexuelle (rôle de l'école), la formation des professionnels, la santé de la reproduction, la contraception, l'assistance médicale à la procréation, les interruptions volontaires de grossesse, les personnes en situation de prostitution, les personnes sous main de justice (dont les détenus), les populations immigrées, les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH), les lesbiennes, les populations trans, les personnes âgées, les personnes handicapées, les discriminations, les violences, les infections sexuellement transmissibles (dont le VIH-sida), les vaccinations...

Chaque article illustre les recommandations du rapport du HCSP, qui s'appuient sur quatre éléments fondateurs d'une stratégie nationale de santé sexuelle.

- Une approche positive de la santé sexuelle, non centrée sur le risque mais sur la population elle-même en respectant le principe de l'universalisme proportionné, ce dernier portant une attention particulière et adaptée aux publics les plus en difficulté ou les plus exposés à des risques spécifiques.
- L'importance de l'éducation à la santé sexuelle dès le plus jeune âge, devant renforcer le respect de l'autre, l'égalité des sexes, l'estime de soi et la non-discrimination.
- La création et la promotion des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (Cegidd), qui devraient améliorer la lisibilité de l'offre de services et évoluer vers des centres de santé sexuelle.
- La formation des professionnels de santé et des relais dans la population.

Le rapport du HCSP pose les jalons d'une nouvelle politique de santé sexuelle dont la mise œuvre dépend de la volonté des services de l'État, des collectivités territoriales et locales, de la volonté des professionnels de se former à de nouvelles compétences et de la volonté des acteurs associatifs d'accompagner ce changement de paradigme. Les initiatives locales qui sont présentées dans ce numéro d'*adsp* illustrent la pertinence et l'opérationnalité des recommandations du HCSP. ■